

19.—Grèves et contre-grèves, par industries, 1935 et 1936.

Industrie.	1935.					1936.				
	Nombre de diffé-rends.	Nombre d'employés affectés.		Temps perdu.		Nombre de diffé-rends.	Nombre d'employés affectés.		Temps perdu.	
		Nom-bre.	P.c. du total.	Jours de tra-vail.	P.c. du total.		Nom-bre.	P.c. du total.	Jours de tra-vail.	P.c. du total.
Agriculture.....	5	2,175	6.5	6,745	2.3	1	1,100	3.1	4,000	1.4
Exploitation forestière.....	2	2,132	6.4	35,090	12.1	6	2,605	7.5	31,395	11.3
Pêche et chasse.....	4	1,330	4.0	14,660	5.1	3	2,840	8.1	40,950	14.8
Mines, etc. ¹	20	6,769	20.4	73,478	25.5	22	8,655	24.9	56,766	20.5
Industries manufacturières.....	57	14,443	43.4	81,728	28.3	81	15,061	43.3	125,666	45.4
Produits végétaux, etc.....	9	574	1.7	1,581	0.5	8	518	1.5	2,176	0.8
Tabac et spiritueux.....	1	150	0.5	900	0.3	néant	néant	néant	néant	néant
Caoutchouc.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Produits animaux.....	néant	néant	néant	néant	néant	2	293	0.8	460	0.2
Chaussure (cuir).....	5	724	2.2	8,822	3.1	4	405	1.2	7,700	2.8
Fourrure, cuir et autres produits animaux.....	3	122	0.4	2,130	0.7	13	1,472	4.2	24,595	8.9
Textiles, vêtement, etc.....	15	10,106	30.4	36,751	12.7	33	10,168	29.2	80,907	29.2
Pulpe et papier.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Impression et édition.....	3	110	0.3	12,100	4.2	1	14	0.1	50	0.0
Autres produits du bois.....	9	976	2.9	6,784	2.3	12	1,102	3.2	3,238	1.2
Ouvrages en métal.....	10	1,519	4.6	10,285	3.6	4	387	1.1	1,720	0.6
Métalloïdes, produits chimiques, etc.....	1	44	0.1	175	0.1	4	704	2.0	4,820	1.7
Produits divers.....	1	118	0.3	2,200	0.8	néant	néant	néant	néant	néant
Construction ¹	9	504	1.5	1,156	0.4	10	685	2.0	1,301	0.5
Édifices et charpentes.....	5	298	0.9	519	0.2	5	170	0.5	402	0.2
Chemins de fer.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Construction navale.....	1	125	0.4	310	0.1	néant	néant	néant	néant	néant
Ponts ¹	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Routes.....	2	41	0.1	87	0.0	3	218	0.6	500	0.2
Canaux, ports, etc.....	1	40	0.1	240	0.1	néant	néant	néant	néant	néant
Autres.....	néant	néant	néant	néant	néant	2	297	0.9	399	0.1
Transports et utilités publiques.....	14	5,592	16.8	74,696	25.9	15	3,291	9.4	12,052	4.3
Trains à vapeur.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Tramways.....	1	171	0.5	171	0.1	néant	néant	néant	néant	néant
Transports par eau.....	11	5,231	15.7	74,175	25.7	9	1,085	3.1	5,095	1.8
Transports locaux.....	2	190	0.6	350	0.1	4	2,149	0.2	6,435	2.3
Télégraphe et téléphone.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Electricité et gaz.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Autres.....	néant	néant	néant	néant	néant	2	57	0.1	522	0.2
Commerce.....	3	69	0.2	289	0.1	1	17	0.1	50	0.0
Finance.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Services.....	6	255	0.8	861	0.3	17	558	1.6	4,907	1.8
Administration ¹	1	45	0.2	23	0.0	néant	néant	néant	néant	néant
Amusements.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Confection et réparation.....	néant	néant	néant	néant	néant	3	244	0.7	1,340	0.5
Bureaux et services personnels.....	5	210	0.6	838	0.3	14	314	0.9	3,567	1.3
Divers.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Totaux.....	120	33,269	100.0	288,703	100.0	156	34,812	100.0	276,997	100.0

¹ L'affinage des métaux autres que le fer est compris dans les mines; l'érection de tous les grands ponts entre sous la rubrique "ponts"; les services d'eau entrent dans l'administration.

Section 9.—Emploiment et chômage.

Sous-section 1.—Opérations des bureaux de placement du Canada.

Service de placement du Canada.—La loi de coordination des bureaux de placement de mai 1918 (c. 57, S.R.C., 1927), par son article 3, donne au ministre du Travail les attributions suivantes:—

"(a) aider et encourager l'organisation des bureaux de placements et les coordonner; établir entre eux une uniformité de méthode;

"(b) établir une Bourse du Travail ou plusieurs, pour la centralisation et l'échange entre les bureaux de placement de toutes informations utiles;

"(c) compiler et disséminer les informations reçues des bureaux de placement ainsi que d'autres sources, concernant les conditions du travail".